

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 24 (1936)

Heft: 467

Artikel: Carnet de la quinzaine

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-262171>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 01.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'année 1935 et le féminisme

Nous nous souvenons d'un temps où la revue générale des principaux événements féministes, comme celle que nous publions ci-après, n'était qu'une série ininterrompue de succès: vote des femmes reconnu ici, femmes députées élues pour la première fois là, carrières nouvelles, postes importants accessibles aux femmes... c'était une route enchantée sur laquelle on marchait de victoire en victoire.

Les temps ont changé. Mais ils n'ont pas changé seulement parce qu'au souffle vivifiant du progrès et de la démocratie a succédé, sous bien des cieux, le vent froid de la réaction, ni parce que l'horizon s'est obscurci d'inquiétants nuages. Ils ont changé forcément aussi en ce qui concerne notre cause, parce que certaines victoires étant acquises, elles n'avaient plus à être remportées, que c'était leur application à laquelle il fallait veiller, à la réalisation des progrès qu'elles impliquaient, et que tout ce lent travail de patience et de profondeur ne se manifeste pas brusquement comme un coup de clairon... Qu'il y ait beaucoup moins de faits saillants à signaler que dans nos revues d'autrefois, c'est certain. Mais cela ne signifie pas forcément que notre cause ait reculé. Et c'est pourquoi, même en cette sombre année 1935, dont jusqu'au bout on a pu se demander comment elle finirait, il valait la peine de jeter un coup d'œil en arrière. (Réd.)

N. B. — Il va de soi que nous ne pouvons prétendre à ce que cette documentation, relevée d'après nos principaux journaux féministes, soit absolument complète et définitive, et nous nous excusons d'avance des omissions et oublis que nous avons pu commettre.

I. ETRANGER

Belgique: Abrogation, à la suite de la vigoureuse campagne des organisations féminines, de l'arrêté-loi adopté en décembre 1934, et qui autorisait le Ministère du Travail « à déterminer le nombre de femmes mariées et non mariées pouvant être occupées dans diverses entreprises industrielles et commerciales ».

Canada: Election de deux nouvelles femmes parlementaires, l'une à la Chambre (où siège une femme depuis 1921), une autre au Sénat (où siègeait également déjà une femme).

Chili: Les femmes ont exercé pour la première fois le droit de vote aux élections municipales. Plusieurs femmes ont été élues à Santiago, à Valparaiso et dans d'autres villes encore.

Espagne: La réglementation de la prostitution est officiellement abolie sur tout le territoire du pays.

France: La Chambre des députés, derechef saisie de projets de lois sur le vote des femmes, n'ayant pu parvenir à les mener à bien, les groupements suffragistes profitent des élections municipales du mois de mai pour mener une intense campagne de propagande (plébiscite, candidatures « blanches », vote « blanc », manifestations, etc.). Sur l'initiative du maire de Villeurbanne (Lyon) cette campagne aboutit à l'élection de « conseillères municipales privées », qui participent avec voix consultative aux travaux du Conseil Municipal. Ce premier exemple est ensuite suivi dans un très grand nombre de Municipalités françaises.

À la suite des démarches répétées des organisations féministes françaises, deux postes d'assistantes de police sont créés à Paris.

Vu les excellents résultats obtenus pour la protection de l'enfance, l'idée d'augmenter le nombre de ces postes est à l'étude, ainsi que celle d'en créer dans d'autres grandes villes (Lyon, Grenoble, etc.).

Mme Irène Joliot-Curie obtient, en commun avec son mari, le professeur Joliot, le prix Nobel

de physique pour 1935, prix qu'avait déjà obtenu sa mère. Elle est la 7^{me} femme titulaire du prix Nobel.

Grande-Bretagne: Aux élections parlementaires de novembre, 9 femmes sont élues, soit 6 conservatrices, 1 libérale, 1 travailliste et 1 indépendante. Ce chiffre, inférieur à celui des femmes députées durant la précédente législature, doit être attribué plutôt à l'orientation politique de ces élections qu'à un recul féministe.

Le Conseil de Comté de Londres, l'un des plus puissants organismes politiques du Royaume-Uni, abroge le règlement précédemment adopté par lui, et qui obligeait toute femme fonctionnaire à démissionner si elle se mariait.

International: L'Alliance Internationale pour le Suffrage et l'Action civique et politique des Femmes tient à Istanbul son XII^{me} Congrès, qui marque un très grand succès pour le développement du féminisme en Orient, et la collaboration étroite des femmes de l'Orient et de l'Occident.

À cette occasion, le gouvernement turc éditte une série de timbres féministes, exécutés en Suisse. C'est la première fois qu'un gouvernement consacre des timbres à des figures de femmes autres que des reines ou des princesses régnautes.

Italie: Une femme, la comtesse Giacci-Mizitelli, est nommée échevin de Rome par le Duce. C'est la première fois qu'une femme remplit cette fonction en Italie.

Pologne: Si le chiffre des femmes députées est réduit de 17 à 2 lors des récentes élections parlementaires, celui des femmes sénateurs est porté à 5.

La police féminine polonaise est autorisée à porter un uniforme qui lui confère un caractère plus marqué encore d'officialité et d'égalité avec la police masculine.

Société des Nations: 16 femmes sont déléguées à l'Assemblée plénière de la S. d. N. (contre 14 en 1934) et 17 sont déléguées à la Conférence Internationale du Travail (contre 15 en 1934).

Parmi les questions à l'ordre du jour de l'Assemblée figurent celle de la nationalité de la femme mariée et celle du statut de la femme, au sujet de laquelle l'Assemblée décide qu'une vaste enquête sera faite.

À la Conférence Internationale du Travail une pétition lancée par les organisations féminines internationales et nationales, et demandant que, sous couleur de diminuer le chômage de la jeunesse, l'on ne porte pas atteinte au droit au travail de la femme, obtient gain de cause.

Parmi les membres de la Commission du plébiscite de la Sarre, plébiscite qui passionne et inquiète l'opinion mondiale, figure une femme spécialiste de ces questions, Miss Sarah Wambaugh (Etats-Unis).

Tchécoslovaquie: Lors des élections parlementaires, 5 femmes sont élues sénateurs et 8 femmes députées.

Turquie: Le droit de vote intégral, électoral et éligibilité, est reconnu aux femmes peu de temps avant le Congrès d'Istanbul, et 17 femmes sont nommées députées à la grande Assemblée nationale d'Ankara. Mais le gouvernement turc, estimant que le mouvement féministe n'a maintenant plus de raison d'être, oblige l'Union des Femmes turques à se dissoudre.

II. SUISSE

Appenzell: Le suffrage féminin ecclésiastique est repoussé en votation populaire dans ce canton.

Bâle, Berne, Lausanne, Zurich: Le mouvement féminin en faveur de la démocratie se manifeste avec ampleur par quatre grandes réunions régionales simultanées à l'occasion de la votation fédérale sur la révision de la Constitution.

Berne et Zurich: Le parti radical admet comme membres des femmes, qui se constituent en Sections spéciales, représentées à l'Assemblée des délégués, mais sans droit de vote.

Genève: Aux élections ecclésiastiques du mois de mai, non seulement la participation féminine est importante, mais 80 femmes sont élues dans 24 Conseils de paroisse (contre 75 en 1931).

bouche rouge comme une blessure et sa pâleur de noctambule donnaient à cet ange de Noël une mine incongrue, inquiétante. Nul, à dire vrai, ne lui prêtait attention.

Un orchestre de nègre faisait alterner les mélodies des plantations natales et les valse viennoises. Des autos déversaient devant l'hôtel de nouveaux arrivants et une grosse Rollit faillit rester en panne dans un tas de neige. Le directeur s'empressait, se multipliait, se courbait pour des accueils déferents. Soudain, au moment de refermer la grande porte, il entendit une voix d'homme:

— Excusez-vous, monsieur... Mais pourrions-nous avoir un lit? Ma femme n'en peut plus. Nous sommes d'honnêtes gens que le chômage force à courir les routes à la recherche d'un gagne-pain. J'ai assez d'argent pour payer la chambre et le déjeuner.

Le directeur dévisagea l'homme. Il était très maigre, des mèches grisonnantes dépassaient une casquette enfoncée jusque par-dessus les oreilles. Derrière lui, patiente, sans sourire et sans beaucoup d'espoir, une jeune femme frissonnait sous le châle qui recouvrait sa tête et ses épaules.

— Hé, mon brave homme, s'exclama le directeur, nous ne sommes pas une auberge, nous sommes un palace. Trottiez encore un peu et, à moins d'une petite demi-heure, vous trouverez sur votre route l'hôtelier du Cheval-Blanc. Vous y serez très bien.

— Ma femme n'est pas en état de continuer la marche, insista l'homme.

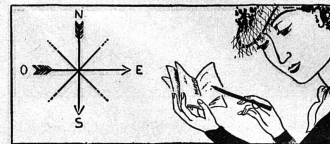
— Je n'y puis rien. Notre fête de Noël bat son plein et je me demande quel serait l'effet de l'arrivée dans le hall de deux vagabonds!

— La loi réorganisant la Chambre pénale de l'enfance ayant été modifiée en votation populaire à une forte majorité, de façon à rendre accessible aux femmes le poste de juge assesseur, les organisations féminines présentent M^{lle} Blanche Richard, qui est élue en tête de liste par les électeurs masculins.

Pour les élections aux Conseils de prud'hommes, 3427 électrices accomplissent la formalité nécessaire de l'inscription (contre 2619 en 1932). 30 femmes sont élues, dont 17 présentées par le Comité féminin d'action (contre 23 femmes élues en 1932).

Genève: Proposition est faite à la Landsgemeinde d'introduire dans la Constitution le vote des femmes en matière scolaire, ecclésiastique et philanthropique.

Vaud: M^{lle} Lydia von Auw, licenciée de la Faculté de théologie de l'Eglise libre, est appelée au poste d'aumônier de l'Institut des diaconesses de St-Loup.



Carnet de la Quinzaine

Lundi 6 janvier:

GENÈVE: Association pour le Suffrage féminin, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Séance mensuelle publique et gratuite: *Le ménage idéal: comment réformer ses finances?* Exposés et propositions par MM. Pierre Béguin, Dr. en droit, et Treina, fonctionnaire postal. Discussion.

Vendredi 10 janvier:

LAUSANNE: Groupe suffragiste, Lycéum-Club, 2 bis, Lion-d'Or. Séance mensuelle, publique et gratuite: *Le ménage est-il ennuyeux?* causerie par M^{me} M. Muret-Cart (Epesses). Discussion.

Samedi 11 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 16 h.: Thé mensuel; 16 h. 30: *Une maison d'éducation pour jeunes filles: La Pomme*, causerie par M^{lle} Sally Christen, directrice.

Id.: LA CHAUX-DE-FONDS: Comité du Groupe suffragiste, à la pâtisserie Landry, 8, Terreaux, 15 h.: 1. *Etude sur les possibilités pour la femme d'âge moyen et soutien de famille de gagner sa vie d'un jour à l'autre*; 2. *L'activité de l'autorité tutélaire*, rapport par M^{me} Matthey-Borle, inspectrice des tutelles. — Thé après la séance.

Lundi 13 janvier:

GENÈVE: Soroptimist-Club, Lycéum, 1, rue des Chaudronniers, 19 h. 30: Souper mensuel réservé aux membres du Club et à leurs invitées.

Mercredi 15 janvier:

GENÈVE: Union des Femmes, 22, rue Et-Dumont, 20 h. 30: Club de rapprochement.

Id. id. Association de Femmes universitaires, Athénée, 20 h. 30: *La réforme du droit applicable aux délinquants mineurs*, conférence par M^{lle} Alice Arnold, Dr. en droit.

Jeu-di 16 janvier:

NEUCHÂTEL: Union Féministe pour le Suffrage, Aula de l'Université, 20 h. 30: *Les responsabilités financières de la femme dans la famille*, conférence publique de M^{lle} A. Martin (Berne).

Samedi 17 janvier:

NEUCHÂTEL: Restaurant neuchâtelois sans alcool, 17, faubourg du Lac: Réunion familiale de l'Union Féministe pour le Suffrage avec les membres du Comité Central de l'Association suisse, en session à Neuchâtel: 1. *Notre pénétration dans la presse quotidienne*: M^{lle} S. Bonard (Lausanne); 2. *La valeur et les résultats de nos cours de vacances*: M^{lle} L. Dutoit (Lausanne); 3. *Impressions féministes de Pologne*: M^{lle} Gourd (Genève); 4. *Comment faire pour enrôler mille membres?*: M^{me} Vischer-Altoth (Bâle); 5. *L'activité du groupe féminin du parti radical à Saint-Gall*: M^{lle} Ida Weber (Saint-Gall).

GENÈVE. — IMPRIMERIE RICHTER

Connaissez-vous l'Ouvroir de l'Union des Femmes?

Son atelier de couture:

(Taconnerie, 10, rez-de-chaussée, téléph. 44.413)

Robes du soir et d'après-midi ... Costumes tailleurs ... Manteaux simples et élégants ... Réparations et transformations (Ouvert lundi, mardi et mercredi de 8 à 12 h. et de 14 à 18 h.)

Son magasin de vente:

(Rue Pierre-Fatio, 21, téléphone 49.797)

Trousseaux ... Lingerie fine et courante ... Tricotages: Pullovers, bas et chaussettes ... Vêtements d'enfants ... Travail sur commande et réparations. (Ouvert tous les jours de 9 à 12 h. et de 14 à 18 heures)

PRIX MODÉRÉS

Encouragez le travail féminin pour lutter contre le chômage et diminuer la crise.



Glané dans la presse...

Nuit de Noël

Notre collaboratrice, M^{me} Vuillomenet-Challandes, a publié dans le journal *«elle rédige à La Chaux-de-Fonds, le Samedi Soir, ce conte de Noël, qui, à la date de la parution de notre journal, est encore de pleine actualité, et que nos lecteurs nous sauront gré de reproduire ci-après:*

Le majestueux palace, à flanc de montagne, brillait de l'éclat de ses fenêtres illuminées, et, dans le hall monumental, flamboyait le sapin de Noël couvert de lampes électriques multicolores et de bibelots, avec, à sa pointe, une poupée en robe de gala. Cette dame de luxe devait cette situation élevée à la timide remarque d'un des garçons d'ascenseur, petit Bernois que tourmentait la nostalgie des Noël de chez lui.

— M^{si}eur le directeur, avait-il dit, tout en haut d'un arbre de Noël, on met toujours un ange.

Pas d'ange dans l'hôtel. Une des poupées du grand salon, arrachée aux coussins sur lesquels elle se prélassait, et promise à une destinée angélique et provisoire, fut fixée à la flèche du sapin. Ses yeux pervers et cernés de noir, sa

Et il allait rentrer dans l'hôtel quand, se retournant, il vit la jeune femme trébucher dans la neige et l'homme tenter en vain de l'entraîner. Il cria:

— Dites-donc, vous deux, vous n'allez pas me compliquer encore les choses en vous trouvant mal devant ma porte. Tenez, entrez dans le garage des camions, vous y pourriez passer la nuit. Mais rappelez-vous que je ne veux pas voir ma fête de Noël sabotée par des arrivées intempestives. Par ici, je vais ouvrir la porte.

Dans le garage, une lampe brûlait pour lutter contre le gel fatal aux moteurs. L'air sentait l'essence. La jeune femme, avec un soupir d'aise, se laissa tomber sur une pile de bâches.

Le directeur regagna le hall où le sapin de Noël brillait toujours de ses feux emprisonnés dans leurs capsules de verre; les bibelots avaient été pillés, le pseudo-ange perdait dangereusement l'équilibre. Autour de l'arbre sacré, les hôtes du palace dansaient; les bijoux étincelaient et aussi les robes soyeuses; de bizarre coiffures de carton argenté, doré et pailleté vulgarisaient jusqu'aux plus beaux visages. Il flottait des senteurs de bons vins, de cigares de choix et de sueur humaine. Des messieurs soufflaient dans des trompettes et des dames faisaient voltiger des ballons... véritablement, c'était un beau Noël et nul ne songeait à abrégier la fête.

Cependant une clarté blême envahit sournoisement le hall: l'aube naissait, grise et morne, derrière les hautes fenêtres. Quelques personnes étrangères à l'hôtel réclamèrent leur autos, et le directeur, vanné mais toujours souriant, salua avec respect leur départ, et usa de l'occasion pour humer un peu d'air frais. La neige recou-

vrait à mesure les traces des pas et des pneus. Le directeur se disait justement: « De tout ce tracés, il nous restera pas mal de billets », quand il entendit, venant du garage des camions et déchirant l'air, des cris aigus, les premiers cris d'un enfant nouveau-né.

Les assistantes de police et les raptés d'enfants

À la suite de l'enlèvement à Marseille du petit Claude Malmejac, qui a si vivement ému l'opinion publique, un reporter de Vu a été interviewer différentes personnalités. Voici la réponse de l'une d'elles:

M^{me} Périer, chef du service de la protection de l'enfance à la Préfecture de Police, ne me cache pas sa profonde émotion. Elle est partagée par tous ceux qui connaissent le véritable état des moyens dont dispose la police contre l'extension du crime de Marseilles.

— Vous savez que nous avons à notre disposition, depuis peu, deux assistantes de police dont c'est la fonction propre. Ces dames, en collaboration avec les gardiens de squares, font des tournées dans les jardins publics. Leur zèle est des plus méritoires, mais elles ne sont que deux! Deux pour assurer la police enfantine des rues, notamment aux abords des écoles et dans le trajet suivi par l'enfant de l'école à la maison. Il convient, de toute urgence, d'étendre cette mesure qui ne fut qu'un essai.

« Si on enlevait les enfants, c'était jusqu'ici, soit pour les livrer à la prostitution, soit pour en tirer, par la mendicité, de fructueux profits: le nombre des bébés chargés d'attendrir les passants a augmenté depuis la crise, dans des proportions énormes. Notre premier soin, dans ce cas, est de vérifier immédiatement l'état civil de l'enfant pour savoir s'il appartient bien au mendiant ou si celui-ci l'a loué ou volé. Je dois dire que, dans la plupart des cas, l'état civil est en règle. Mais est-ce un vrai état-civil?